

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative aux problèmes d'aménagement de la rue du Broeck.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Malgré de multiples sollicitations, les riverains de la rue du Broek, entre le 12 et le 36B (de même que sur le trottoir en face), attendent toujours les travaux de rénovation des trottoirs, dans un état déplorable, qui furent annoncés il y a près de trois ans. Malgré de multiples tentatives de communication, demeurées sans réponse, les requêtes restent le plus souvent sans réponse. Les riverains ainsi que les usagers en ont assez, au point que le propriétaire de la pizzeria du quartier envisage de déménager vers une autre commune. Le Collège compte-t-il enfin intervenir pour résoudre le problème et préciser les éventuels travaux de rénovation des trottoirs ?

De plus, il s'avère que les marquages au sol indiquant les passages piétons sont complètement effacés depuis près d'un an. Les riverains reçoivent à ce sujet toujours la même réponse : *"C'est dans le planning, nous viendrons les refaire"*. Serait-il possible d'accélérer ce processus, d'autant plus qu'une école se trouve à proximité ?

Un nouveau commerce a ouvert ses portes au numéro 12 (ancienne boulangerie). Le trottoir, déjà étroit, est désormais encombré par le commerçant. De plus, des déchets et des dépôts clandestins (restes alimentaires, etc.) sont régulièrement jetés sur le trottoir. Aucune action n'a été entreprise jusqu'à présent pour résoudre cette situation. La Commune compte-t-elle intervenir afin de résoudre ce problème ?

Par ailleurs, deux énormes pots en béton installés dans la rue ont entraîné la suppression de deux places de stationnement. Ces pots sont devenus des sortes de poubelles et ne sont jamais entretenus. Chaque semaine, ce sont les riverains qui se chargent du balayage des trottoirs. Serait-il possible de remédier à cette situation ubuesque?

Enfin, devant le numéro 34 se trouve un poteau électrique occupant une grande partie du trottoir, dont il reste que 80 cm pour passer. La Commune peut-elle prendre les contacts utiles pour remédier à cette anomalie ?

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH explique que la rénovation est prévue pour cette année. « SIBELGA » doit encore entamer les travaux dans la rue, ce n'est qu'ensuite que les trottoirs pourront être rénovés. Cette rénovation devrait commencer d'ici trois semaines.

Au sujet des marquages au sol, les travaux pourront commencer dès réception de la peinture.

Concernant le problème de la rue du Broeck, la Commune est bien au courant de la problématique et effectue actuellement le nécessaire.

Quant à la question du poteau d'éclairage, les services concernés en ont discuté avec les experts. Ils ne peuvent hélas pas proposer de solution pour les enlever, sinon il n'y aurait plus d'éclairage dans la rue car les poteaux fixent les câbles destinés à l'éclairage. La seule possibilité serait d'élargir le trottoir mais, dès lors cela entraînera le nombre de place de stationnement.

G. VAN GOIDSENHOVEN incite Madame l'Echevine MÜLLER-HÜBSCH à rester en dialogue avec le quartier car la liste des récriminations est longue et semble ne pas se raccourcir depuis quelque temps. Certaines choses ont été faites, d'autres pas. Il est important que le dialogue et l'information des citoyens se fasse en bon ordre. Il se dit néanmoins conscient que répondre aux e-mails prend du temps.